



# Jeu des 7 Terreurs à colorier!



PRESIDENT ET DIRECTEUR OPH DRANCY

MAIRES ADJOINTS DE LA VILLE DE DRANCY

## RIFSEEP \* OPH DRANCY

## RIFSEEP \* VILLE DE DRANCY

LA CGT EST CONTRE LES PRIMES QUI DIVISENT LE PERSONNEL, NE COMPTE PAS POUR LA RETRAITE, NOUS DEMANDONS L'INSERTION DES PRIMES DANS NOS GRILLES DE SALAIRES. LE RIFSEPP n'est que le cumul des primes existantes avec une option de pouvoir être supprimée

A Drancy, nous avons la chance d'avoir des élus doubles emplois, mais leur vote du RIFSEEP est bien différent à la Ville de Drancy et à l'OPH de Drancy. \* RIFSEEP Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

1. A l'OPH DRANCY, c'est la non transmission de la décision. Un manque de tranparence certain.
2. A l'OPH DRANCY, le règne de la PEUR est organisé
3. A l'OPH DRANCY, de très grosses primes pour en haut.
4. A l'OPH DRANCY, les deux primes peuvent disparaître pour absences en maladie. « Cancer ou Salaire » Il faut choisir
5. A l'OPH DRANCY, les évaluations en baisse feront monter les primes des encadrants par vases communicant
6. A l'OPH DRANCY, les primes sont adaptées aux gens d'en Haut et donc en baisse pour les petites primes
7. A l'OPH DRANCY, la délibération est très discriminante pour les femmes, les salariés fragiles en déficience immunitaire ( plus agés) ...

1. A la Ville de Drancy, c'est l'attribution à la « gueule du client». Sans aucune logique, ni transparence des points.
2. A la Ville de Drancy, plein de petites primes pour en haut qui font une belle grosse prime.
3. A la Ville de Drancy, un minimum de prime garantie même si 6 mois absent.
4. A la Ville de Drancy, les évaluations en baisse feront monter les primes des encadrants et les « copains »
5. A la Ville de Drancy, les primes sont adaptés au Budget et donc en baisse pour les petites primes
6. A la Ville de Drancy, les primes sont un éléments diviseurs créant de la délation, une ambiance désastreuse.
7. A la Ville de Drancy, on donne à certains des primes et on enleve à tous des droits et avantages.

**NON** Si la délibération est attaquée, le régime indemnitare sera toujours appliqué. (Vérité)  
**OUI** la décision est discriminante, en plus du jour de carence, on sanctionne les malades, les femmes, nos congés formations, le temps syndical etc...  
**OUI** Il faut que les critères discriminants soient retirés...

Drancy 25 5 2018